

Langue bleue et dépérissement

En Ariège comme dans d'autres départements, des exploitations apicoles ont signalé des mortalités très importantes dans certains ruchers situés en zone d'élevage. Les chiffres peuvent aller de 50 % à 80 % de pertes dans les cas graves. On constate de grosses mortalités d'abeilles devant les ruches et/ou sur les planchers, une fonte de la grappe, voire un abandon du couvain et la migration de quelques centaines d'abeilles autour de la reine sur un coin de cadre.

Or, au moment du traitement varroa après la callune (vers le 15-20 septembre), les colonies étaient belles dans l'ensemble, pleines de provisions. Les apiculteurs étaient très optimistes pour l'hivernage. Les ruches qui étaient à 1500 m ont été ramenées vers 500-600 m et traitées ; c'est lors du traitement à l'acide oxalique que les apiculteurs ont découvert cette situation alarmante. Certaines pertes étaient très récentes, d'autres plus anciennes.

Les apiculteurs ont émis l'hypothèse que ces mortalités pourraient être dues à la désinsectisation contre les espèces de culicoïdes vecteurs de la fièvre catarrhale ovine (traitement des bêtes avec des insecticides à base de pyréthrioides...). Ces campagnes de désinsectisation répétitives étaient obligatoires dans plusieurs régions de France où un risque existait et où les vaccins n'avaient pas été faits. Ces traitements biocides touchent également dans certains cas les bâtiments, les murs, les véhicules, les mares... Des milliers de litres ont été utilisés.

Les apiculteurs touchés ont fait des prélèvements d'abeilles mortes/vivantes et de cadres de miel/pollen. Les premiers échantillons d'abeilles mortes analysés révèlent la présence de perméthrine, un insecticide puissant appartenant à la famille des pyréthrioides et conseillé, ainsi que la deltaméthrine, pour ces traitements insecticides.

Ceci confirme cette nouvelle voie d'intoxication des abeilles en zone d'élevage.

En Belgique, depuis l'apparition du virus en 2006, des mesures de lutte sont en vigueur dans les zones concernées. Une première mesure a été de traiter aux insecticides des animaux et des étables appartenant à la zone à risque (20 km) entourant les foyers. Cela concerne une grande partie du territoire. Normalement, les traitements devraient être réalisés au printemps, en mai et/ou en automne. Les traitements des gîtes larvaires (boues, matières organiques, matières fécales des animaux...) comme des environs de l'exploitation sont déconseillés par le Comité scientifique de l'AFSCA vu leur efficacité inconnue et leur impact négatif sur les organismes non visés (abeilles...) et sur l'environnement. Au vu de cette situation, on ne peut exclure que certaines mortalités observées en fin de saison en 2007 puissent être liées à des traitements qui auraient été mal réalisés.

Conférence de presse à Strasbourg

Ce 3 février, les apiculteurs européens s'étaient donné rendez-vous au Parlement européen de Strasbourg pour remercier les parlementaires, et plus particulièrement madame Hennicot (députée luxembourgeoise du PPE) pour leur soutien au secteur apicole. Celle-ci a présenté aux journalistes les principaux apports sur le plan apicole de la nouvelle législation pesticides votée dernièrement par le Parlement. Cette conférence nous a permis de rappeler

les enjeux relatifs aux produits insecticides systémiques. L'application de tests adaptés prenant réellement en compte la toxicité éventuelle vis-à-vis des abeilles des molécules mises sur le marché est sans nul doute une priorité pour les apiculteurs européens.

Des illustrations au départ de la situation en Allemagne et en France ainsi que le surcoût lié au repeuplement du cheptel pour les exploitations professionnelles ont également été présentés aux journalistes.



Erna Hennicot-Schoepges, PPE



Journée de Namur

Le rendez-vous annuel des apiculteurs wallons et bruxellois s'est tenu aux Facultés universitaires Notre-Dame-de-la-Paix à Namur le dimanche 25 janvier. Une bonne centaine d'apiculteurs sont venus écouter le bilan des activités entreprises dans le cadre du programme de soutien de l'apiculture wallonne et bruxelloise. La présentation des résultats du réseau de surveillance est reprise dans l'article « 2008 sous la loupe ». Après ce bilan et la présentation des projets 2009 - kit d'extraction pour les groupements apicoles, maîtres de stage



Céline Gobin

pour stimuler la formation des apiculteurs, aide au repeuplement du cheptel pour les apiculteurs qui ont connu des pertes importantes - l'élection du comité d'accompagnement du programme a eu lieu. Six des douze membres de ce comité se représentaient et ont été élus à une très large majorité.

L'après-midi, Céline Gobin est venue présenter avec énergie et enthousiasme son exploitation axée sur la récolte de miel mais également sur la production de pollen et, dans une moindre mesure, de propolis. La journée s'est clôturée par la présentation du projet d'Indication géographique protégée « Miel de Wallonie ».



Cristina Mateescu

Cours de perfectionnement

Mi-janvier, après l'exposé de Xavier Renotte, l'hydromel n'avait plus beaucoup de secrets pour les participants au cours de perfectionnement organisé à Louvain-la-Neuve. Il est étonnant de voir la diversité de produits que l'on peut trouver sous cette appellation au niveau international. Une chose est certaine, la qualité n'est pas toujours au rendez-vous, mais une approche plus ouverte et actuelle du produit pourrait permettre de développer rapidement cette boisson souvent marginalisée. Le cours suivant portait sur l'apithérapie. Près de quatre-vingts apiculteurs ont eu la chance d'assister à la présentation de la spécialiste européenne dans ce domaine, Cristina Mateescu, responsable de la cellule Recherche & Développement de l'Institut de Recherche et de développement pour l'apiculture de Bucarest en Roumanie (www.icdapicultura.com). Elle a passé en revue tous les produits de la ruche, en donnant pour chacun la composition en relation avec les utilisations possibles dans le cadre de l'apithérapie, matière particulièrement complexe dont une grande partie est de la compétence directe du secteur médical.

Assemblée générale des apiculteurs professionnels européens

L'EPBA (European professional beekeepers' association) a tenu son AG à Appenweier, petit village allemand à proximité de Strasbourg, du 2 au 4 février. La partie nord-est de l'Europe y était bien représentée (6 Allemagne, 1 Suède, 1 Finlande, 2 République tchèque, 1 Autriche, 2 Hongrie, 1 Grèce, 2 France, 1 Belgique). Hormis pour la France, la représentation professionnelle des grands

pays apicoles était absente. De plus, on n'y comptait que neuf apiculteurs professionnels. Mis à part un rapide tour de table sur les situations rencontrées dans les différents pays, l'essentiel des présentations a porté sur les questions environnementales (pesticides, OGM, biocarburants). Walter Haefeker, président actuel de l'EPBA, a remis en cause à plusieurs reprises le modèle de développement de notre agriculture. Il a sollicité le soutien de l'EPBA pour défendre une politique agricole plus environnementale. Les aspects économiques n'ont pour ainsi dire pas été abordés. Une présentation des objectifs futurs du GT Miel du COPA-COGECA a cependant été faite afin de lancer une réflexion dans ce sens.





Procès en Italie

Suite aux mortalités importantes recensées dans les ruchers du nord de l'Italie, le Ministère de la Santé avait suspendu le 17 septembre les autorisations sur toutes les cultures. Ce décret comportait des erreurs juridiques : absence de délai et de notification aux firmes du décret d'interdiction. Dès novembre, le Ministère avait autorisé à nouveau les traitements sur betteraves et pommes de terre, avec l'accord des apiculteurs. Les molécules utilisées en traitement de semences sont cependant toujours suspendues sur maïs. Bayer CropScience a pris le meilleur bureau d'avocats d'Italie pour demander 15 millions d'euros de dommages pour les pertes subies ! Bayer, BASF et Syngenta plaidaient notamment que le lien entre les pertes et les insecticides n'était pas prouvé. Le premier jugement par le Tribunal administratif de Rome au mois de novembre a débouté les compagnies dans un arrêt où, entre autres, il estime l'intérêt des abeilles supérieur à celui des firmes privées. Les apiculteurs étaient partie prenante dans cette affaire. Le jugement suivant du mois de décembre au Conseil d'Etat italien a de nouveau rejeté les firmes, sauf en ce qui concerne l'obligation faite au Ministère de la Santé de fixer une date de terme à la suspension. Les deux jugements qui ont été prononcés jusqu'à présent l'ont été en urgence ; l'affaire sera traitée sur le fond ce printemps.

Dans cette affaire, il est difficile de trouver des arguments concrets contre le Cruiser car cette molécule, contrairement aux autres, ne laisse pratiquement pas de traces.

Dossier poussières de semis

Au printemps 2008, de nombreuses mortalités d'abeilles ont été enregistrées dans certaines régions du sud de l'Allemagne (le long de la Moselle). L'origine de l'intoxication venait du produit de traitement des semences Poncho pro, dont la matière active est la clothianidine, et plus particulièrement d'un problème d'adhérence du produit d'enrobage. Lors des semis, des phénomènes d'abrasion des semences

être enrobé de façon à limiter les rejets de poussières d'abrasion à 0,75 g par 100 000 graines. Malgré cette nouvelle norme, le BVL estime qu'à l'heure actuelle, les voies de contact entre les produits phytosanitaires du groupe des néonicotinoïdes et les abeilles ne sont pas encore entièrement clarifiées. Les récentes études italiennes mettant en évidence un nouveau risque potentiel pour les abeilles lié à la produc-



Photo : BVL

et l'air pulsé du semoir avaient envoyé dans l'atmosphère des particules toxiques. Elles se sont retrouvées entre autres sur les fleurs butinées par les abeilles. Après avoir été informés des événements et dans le cadre du principe de précaution, le BVL (agence de sécurité alimentaire allemande) a suspendu l'autorisation pour les néonicotinoïdes (clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxam) sur colza et maïs le 15 mai 2008. Comme il a été démontré que les problèmes sur semences de maïs ne sont pas transférables au colza, le BVL a levé son interdiction sur cette culture le 25 juin 2008. En matière de traitement de semences, le BVL vient de fixer une nouvelle norme qui signale que l'agent doit

tion par certaines plantes, dont le maïs, de gouttelettes (exsudat) qui peuvent être butinées par les abeilles a certainement contribué à cette décision. L'exsudat peut contenir des produits utilisés en traitement de semences, et leur concentration peut être toxique pour les abeilles. Plusieurs instituts techniques en France, en Italie et en Allemagne ont travaillé à l'amélioration des semoirs afin de limiter leurs émissions de poussières dans l'environnement. L'institut Julius Kühn en Allemagne annonce des réductions des émissions d'au moins 90 % après modification de certaines machines. Les données françaises et italiennes sont moins optimistes (de 30 à 70 % de réduction).

Un nouveau syndicat professionnel en France, la FFAP

Ce 6 janvier à Paris, les adhérents de trois syndicats d'apiculteurs professionnels régionaux, le SAPRA (Rhône-Alpes), le SAPCO (Centre-Ouest) et le SAPB (Bretagne) ont créé un nouveau syndicat national, la FFAP (Fédération française des apiculteurs professionnels). Ce syndicat est ouvert à tous les apiculteurs profes-

sionnels. Son objectif prioritaire porte sur la représentativité de la profession, l'organisation de la filière et la défense du cheptel apicole. Nous souhaitons à cette jeune association une pleine réussite dans le respect et l'écoute de l'ensemble de la profession apicole.